



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE**

DE FOOTBALL

FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 781 - ÉDITION DU 25 SEPTEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Statuts & règlements
- Coupe
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Futsal



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme Baudry- Sylvestre- Pézière

Président : M. Podan-Mavounzy

Assiste : M. Macina (Comité de Direction) M. LE Rigoleur

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2026/2027)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

APPEL AUX CLUBS

La Commission informe que des places restent disponibles dans les différentes catégories suivantes :

- PLUS 55 ANS : 2 places
- PLUS 45 ANS : 1 place
- CDM D2 : 3 places
- SENIORS D4 : 2 places
- U18 D3 : 1 places
- U17 D1 : 3 places
- U15 D2 : 1 places

La Commission précise que les engagements seront clos au plus tard le 28 septembre 2026. Dans l'hypothèse où le championnat aurait déjà débuté dans l'une des catégories concernées, les rencontres correspondantes seront programmées sur une journée de remise propre à chaque catégorie.





RETRAITS D'EQUIPES

524664 BRUYERES BERNES US

Courriel du 17/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U16 D3 après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

510501 AUVERS ENNERY FC

Courriel du 19/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U16 D4 après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

580882 MARCOUVILLE CITY CP

Courriel du 18/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U17 D1 après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

500585 US PECQ FOOTBALL

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en CRITERIUM +55 ans après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

519844 OSNY FC

Courriel du 15/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en ANCIENS D2 après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

546116 MONTMORENCY FC

Courriel du 16/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe en U18 D3 après la parution des calendriers.
Décide d'infliger au club une **amende de 110 €** conformément à l'Annexe Financière n°2.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 78976231 du 29/11/2026

EZANVILLE ECOUEN US 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 2

Nouvelle date : 20/12/2026

Motif : Nouvelle alternance avec la R2

Accord de la COC

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 78976220 du 15/11/2026

EZANVILLE ECOUEN US 2 / AUVERS ENNERY FC 2

Nouvelle date : 08/11/2026

Motif : Nouvelle alternance avec la R2

Accord de la COC





U15

U15 D2 Poule B

Match n° 79633058 du 19/09/2026

VEMARS ST WITZ FC 1 / ERAGNY FC 1

Nouvelle date : 31/10/2026**Motif : erreur administrative concernant l'engagement de l'équipe de VEMARS St WITZ****Accord de la COC**

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ANCIENS D4

Match n° 79610515 du 20/09/2026

BEZONS USO 31 / ORVILLOISE AS 31

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 78971554 du 20/09/2026

ENT OVA-ASCL2 32 / BOUFFEMONT ACF 31

CRITERIUM +45 ans

Match n° 79071268 du 22/09/2026

NEUVILLE/Oise AS 35 / GOUSSAINVILLE FC 35

SENIORS D3 Poule B

Match n° 78928248 du 22/09/2026

VILLIERS LE BEL FC 3 / SAM 2

U16 D2 Poule A

Match n° 79031566 du 20/03/2026

MONTMORENCY FC 21 / COSMO TAVERNY 21

U14 D5 Poule C

Match n° 79500856 du 19/03/2026

St BRICE FC 24 / ENT BEAUM MOURS 22

1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE

MAGNY EN VEXIN FC 1

U18 D3 B

Match n° 79505719 du 20/09/2026

MAGNY EN VEXIN FC 1 / ES HERBLAY 2

MAGNY EN VEXIN FC 1 0 but -1pt**ES HERBLAY 2 5 buts 3pts****GAFEPB 1**

ANCIENS D3 B

Match n° 78971553 du 20/09/2026

GAFEPB 1 / BEAUCHAMP AS 2

GAFEPB 1 0 but -1pt**BEAUCHAMP AS 2 5 buts 3pts**

**CHAMPAGNE 95 SFC 1**

U15 D2 A

Match n° 56553967 du 20/09/2026

CHAMPAGNE 95 SFC 1 / St LEU

CHAMPAGNE 95 SFC 1	0 but	-1pt
St LEU 95 FC 1	5 buts	3 pts

CHAMPAGNE 95 SFC 22

U18 D3 A

Match n° 79569329 du 20/09/2026

MONTMAGNY FC 21 / CHAMPAGNE 95 SFC 22

MONTMAGNY FC 21	5 buts	3 pts
CHAMPAGNE 95 SFC 22	0 but	-1pt

COURDIMANCHE AS 1

ANCIENS D3 C

Match n° 78976253 du 20/09/2026

EZANVILLE ECOUEN US 2 / COURDIMANCHE AS 1

EZANVILLE ECOUEN US 2	5 buts	3 pts
COURDIMANCHE AS 1	0 but	-1pt

1er FORFAIT AVEC AMENDE**520871 PUISEUX LOUVRES 95 FC 2**

U14 D5 B

Match n° 79494232 du 19/09/2026

PUISEUX LOUVRES 95 FC 2 / GROSLAY FC 2

PUISEUX LOUVRES 95 FC 20 but	-1pt
GROSLAY FC 2	5 buts 3 pts
Amende PUISEUX LOUVRES 95 FC 2	30 euros

517377 MONTMAGNY FC 3

U14 D5 B

Match n° 79494235 du 19/09/2026

COSMO TAVERNY 2 / MONTMAGNY FC 3

COSMO TAVERNY 2	5 buts 3 pts
MONTMAGNY FC 3	0 but -1pt
Amende MONTMAGNY FC 3	30 euros

580882 MARCOUVILLE CITY CP 1

U15 D2 B

Match n° 79550995 du 19/09/2026

OSNY FC 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1

OSNY FC 1	5 buts 3 pts
MARCOUVILLE CITY CP 1	0 but -1pt
Amende MARCOUVILLE CITY CP 1	30 euros

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY







COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 21 septembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly- SAID

Absences Excusées : Mme BOUAZI – ESCOIGNARD (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle seront traités.

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATION

1. PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS

FOOT à 11 - Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le **29 septembre 2026**, soit quinze jours avant le début des championnats.

FOOT à 8 - Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le **19 octobre 2026**, soit quinze jours avant le début des championnats (**séniors F à 8** le 28/09/26)

2. MODALITES D'ENGAGEMENT DES EQUIPES A 8

Un [formulaire d'engagement](#) est disponible sur le site du DVOF et transmis aux clubs par l'intermédiaire de la messagerie officielle pour les catégories suivantes :

- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.

3. BRASSAGE U15F A 8

Cette saison, des plateaux de brassage sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour la





catégorie U15F à 8.

Durant la période comprise entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans cette catégorie, y compris s'ils n'ont pas participé aux tours de brassage.

Les dates de brassage communiquées sont les suivantes :

- 26 septembre
- 3 octobre 2026
- 10 octobre 2026.

FOOT A 8

COURRIERS CLUBS

SAINT OUEN L'AUMONE AS 2

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

ECOUEEN FC

Nous prenons note de votre souhait d'intégrer le critérium U15F et U18F à 8.

Pour prendre en compte votre inscription il nous faut recevoir le document "inscription hors période" via boîte mail du club.

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

La commission ne peut pas valider la demande d'horaire pour les U15F à 8 pour jouer à 13h30, c'est en dehors des créneaux officiels. Pour jouer à cette heure-ci il vous faudra demander l'accord de votre adversaire à chaque rencontre à domicile

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

U15F

En réponse à votre courrier, la commission rappelle que pour pouvoir participer à la D1 féminine, il faut 11 licenciées dans la catégorie concernée. Actuellement votre club n'a pas le nombre de licences adéquats. La COC rappelle qu'elle a pris en compte votre retrait du foot à 11 le 14/09/26

U15F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement, pour les brassages ou Critériums. Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 19 octobre 2026

U15F à 8		
CLUBS	EFFECTIFS	
BELLOY ST MARTIN ACS 1	9	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 2	9	REFUSER
ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE 1	0	REFUSER
FOSSÉS FU 1	10	VALIDER
GOUSSAINVILLE FC 1	12	VALIDER
JOUY LE MOUTIERS FC 1	6	REFUSER



VIARMES ASNIERES OL 1	10	VALIDER
EBM 1	10	REFUSER
ECOUEEN FC 1	1	REFUSER
FRETTOISE ES	8	VALIDER
HERBLAY ES 1	8	VALIDER
TAVERNY COSMO 1	7	REFUSER
ERMONT ASM 2	32	VALIDER

U18F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 19 octobre 2026

U18F à 8		
CLUBS	EFFECTIFS	
GOUSSAINVILLE FC 1	6	REFUSER
ENT BEAUMONT MOURS 1	6	REFUSER
ERAGNY FC 2	3	REFUSER
VILIERIS LE BEL AFF 2	2	REFUSER
ECOUEEN FC 1	0	REFUSER

SENIORS F - INSCRIPTIONS

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 8 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique à 8 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026

SENIORS F à 8		
CLUBS		EFFECTIFS
GOUSSAINVILLE FC 1	0	REFUSER
AUVERS ENNERY FC 1	8	VALIDER
BELLOY ST MARTIN ACS 1	7+1	VALIDER
CHAMPAGNE SFC 1	13+1	VALIDER
CHAUMONTEL LUZARCHE AS 1	12	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 1	4	REFUSER
FOSSES FU 1	4+2	REFUSER
VIARMES ASNIERES OL 1	16+3	VALIDER
VIARMES ASNIERES OL 2	16+3	VALIDER

FOOT A 11





COURRIERS CLUB

GOUSSAINVILLE FC

Mail du 21/09/26

U18F

Nous avons bien pris note de votre retrait d'inscription en D1 U18F

SAINT BRICE FC

Mail du 20/09/26

Seniors F

Nous avons bien reçu votre mail pour valider les inscriptions seniors F

A la date du 21/09/26 La commission valide votre inscription

Merci de nous fournir les coordonnées des responsables de chaque équipe de D1 Féminine

U15F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026

Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - U15F		
CLUBS	EFFECTIFS	
ADAMOIS OL 1	8	REFUSER
AJED 1	1	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	8	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 2	8	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 2	37	VALIDER
ENT BEAUMONT MOURS 1	9	REFUSER
ENT ESSG/SOISY 2	19	REFUSER
ERMONT ASM 1	32	VALIDER
EZANVILLE ECOUEN US 1	1	REFUSER
FRANCONVILLE FC 1	15	VALIDER
GONESSE RC 1	4	REFUSER
MERY MERIEL FC 1	8	REFUSER
MONTMORENCY FC 1	10	REFUSER
ST BRICE FC 1	20	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	22	VALIDER
ST PRIX ES 1	7+3	REFUSER
VILLIERS LE BEL AFF 1	3	REFUSER

U18F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.





Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026
Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - U18F		
CLUBS	EFFECTIFS	
MERY MERIEL FC 1	0	REFUSER
ADAMOIS OL 1	15	VALIDER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	3	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 2	39	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 2	37	VALIDER
ENT FRANCONVILLE/GAFEPB 1	17	VALIDER
ERAGNY FC 1	3	REFUSER
EZANVILLE ECOUEN US 1	2	REFUSER
FOSSÉS FU 1	15	VALIDER
MONTMAGNY FC 1	15	VALIDER
ST BRICE FC 1	26	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	13	VALIDER
TAVERNY COSMO 1	15	VALIDER
VILLIERS AFF1	2	REFUSER

SENIORS F D1

La commission rappelle que pour valider une inscription les clubs doivent avoir 11 licenciées minimum qui peuvent jouer dans la catégorie inscrite en respectant le règlement.

Pour la pratique FOOT à 11 de cette catégorie la date butoir est le 28 septembre 2026
Le tableau ci-dessous représente l'état des lieux au 22/09/26 par la COC Féminine

D1 - SENIORS F		
CLUBS		EFFECTIFS
MERY MERIEL FC 1	21	VALIDER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	0	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 1	18	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 2	20	VALIDER
ENT GAFEPB/FRANCONVILLE 1	10+3	VALIDER
GARGES FCM 1	1	REFUSER
GONESSE RC 1	0	REFUSER
GROSLAY FC 1	16+1	VALIDER
MARCOUVILLE CITY CP 1	0	REFUSER
ST BRICE FC 1	5+8	VALIDER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	6+5	VALIDER



COMMISSION FOOTBALL POUR LES ENFANTS

21 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)

Mr Ait Larbi – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Bastos (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Escroignard – M Doucara

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 16h00.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission. La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 17/09/26

Pris note de vos engagements d'équipes.

ST GRATIEN FC : Mail du 17/09/26

Pris note de votre vore d'engagement d'équipes. La commission prendra en compte vos équipes lorsque la situation du club sera en règle vis-à-vis de la Ligue.

MENUCOURT AS : Mail du 17/09/26

Pris note de votre demande de désengagement d'une équipe U10

FONTENAY FC : Mail du 17/09/26

Pris note de votre confirmation d'engagement d'équipes. La commission vous rappelle que les plateaux U8 & U9 sont séparés, vous avez engagés 2 équipes U8/U9 donc la commission a placé une équipe en U8 et une équipe U9

ST LEU FC : Mail du 17/09/26

Pris note de votre confirmation des éducateurs référents de vos équipes U10 & U11 avenir

MONTMAGNY FC : Mail du 18/09/26

Pris note de votre demande de modification d'engagement d'équipes :

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| - Ajout d'une équipe U6/U7 | - Retrait de l'équipe U13 Avenir |
| - Ajout d'une équipe U8 | - Ajout d'une équipe U13 |
| - Ajout d'une équipe U11 | |

VAUREAL FCM : Mail du 18/09/26

Pris note de votre confirmation d'engagement d'équipes U10. La commission modifie le tableau

AUVERS ENNERY FC : Mail du 19/09/26

Pris note de votre demande d'engager une supplémentaire U9

ERAGNY FC : Mail du 21/09/26

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes U13. La commission modifie le tableau

FRANCONVILLE FC : Mail du 21/09/26

Pris note de la confirmation de vos engagements, à savoir : 2 équipes U12 et 1 équipe U13

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 21/09/26

Pris note de votre demande d'engager une supplémentaire U9 soit 5 équipes au total

CORMEILLAIS ACS : Mail du 21/09/26

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes :

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - 6 équipes U6/U7 | - 3 équipes U11 |
| - 4 équipes U8 | - 3 équipes U12 |
| - 4 équipes U9 | - 1 équipe U13 |
| - 3 équipes U10 | |

La commission regrette d'avoir reçu vos engagements si tardivement

ARRONVILLE FC : Mail du 21/09/26

Pris note de la confirmation de l'engagement de votre équipe U11



MONTIGNY FC : Mail du 21/09/26

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U12

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 21/09/26

Pris note de votre confirmation d'adresse de stade pour les rencontres foot à 8, à savoir : Stade Delacoste à ASNIERES S/OISE.

La commission a pris également en compte les horaires des rencontres U12 & U13 à domicile à 13h00.

ST BRICE FC : Mail du 22/09/26

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les rencontres de la 1^{ère} journée de Brassage U13 Avenir à 12h00. La commission modifie l'horaire

ST GRATIEN FC : Mail du 22/09/26

Pris note de votre demande d'engager une équipe U7 et une équipe U9. La commission vous rappelle qu'elle prendra en compte vos engagements dès que vos joueurs seront licenciés

BESSANCOURT FC : Mail du 21/09/26

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes. La commission vous rappelle qu'elle prendra en compte vos engagements dès que vos joueurs seront licenciés.

Mr NICO H : Mail du 21/09/26

Mail non pris en compte. La commission ne répond aux mails émanant de la messagerie officielle des clubs.

La commission vous demande de vous rapprocher de votre club qui pourra vous donner tous les renseignements utiles et nécessaires

EQUIPES ENGAGEES POUR LA SAISON 26/27

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent être titulaire d'une licence en cours de validité pour participer aux plateaux ou brassage U10 à U13. Pour les clubs nouvellement affiliés, la commission intégrera donc vos équipes dès que le nombre minimum de joueurs pour constituer une équipe seront licenciés.

Toutes les rencontres du 1^{er} et 2^{ème} tour de brassage U10 à U13 – critères Avenir et Départemental, sont visibles dans FAL

Toutes les informations complémentaires et documents seront également envoyés via la messagerie officielle des clubs.



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

N° du Club	Nom du club	U6-U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
500565	SURVILLIERS AVENIR	1	1	1	1	1	1	1
500575	CORMEILLAIS ACS	0	0	0	3	3	3	1
500578	FRANCONVILLE FC	10	5	5	3	3	2	1
500611	BEAUCHAMP AS	4	2	3	2	3	1	1
500681	VIARMES ASNIERES OL.	3	3	2	2	3	2	1
500686	MAGNY FC	3	3	2	1	2	2	0
500695	SARCELLES AAS	4	3	1	2	2	2	2
500712	EZANVILLE US	1	1	1	0	1	0	1
507986	ST PRIX ES	2	3	3	2	2	2	2
509431	SOISY AM FC	0	0	0	2	3	2	3
510501	AUVERS ENNERY FC	4	2	3	1	1	1	0
510506	GONESSE RC	8	4	4	3	3	3	0
511000	ERAGNY FC	4	4	3	3	3	3	2
511509	ROISSY US	2	2	1	2	1	1	0
513926	DOMONT FC	1	1	1	1	1	1	1
515375	FRETTOISE ES	3	0	4	1	1	2	0
517328	ENTENTE SSG	5	5	4	3	3	2	3
517377	MONTMAGNY FC	7	4	3	2	3	3	1
518488	ST OUEN AS	8	4	4	1	2	1	1
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	1	0	1	0	1	0	1
519616	MARLY ES	3	3	3	1	2	1	0
519763	THILLAY ESM	2	2	2	1	2	1	1
519844	OSNY FC	4	4	4	2	2	2	2
520871	PUISEUX LOUVRES FC	3	3	3	2	2	2	2
522689	ARNOUVILLE FAS	4	2	3	1	2	2	0
522695	GARGES FCM	2	3	4	2	2	2	1
522868	MONTSOULT BAILLET US	2	1	2	2	1	1	0
523266	GROSLAY FC	4	4	4	1	1	2	0
524020	VEMARS ST WITZ FC	1	0	1	0	1	0	1
524664	BRUYERES BERNES USM	2	2	2	1	1	1	1
525937	GAFEPB	0	1	1	1	1	1	1
526262	BOUFFEMONT ACF	2	1	2	1	1	1	0
527269	ST BRICE FC	4	3	2	2	0	2	0
527726	FONTENAY FC	2	1	1	0	0	0	1
527755	MENUCOURT AS	4	3	3	1	2	1	1
528672	ECOUEEN FC	6	2	3	3	1	3	0
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	2	2	2	1	1	0	1



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

N° du Club	Nom du club	U6-U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
530273	PARMAIN AC	1	0	1	0	1	1	0
530279	BEZONS USO	2	3	3	3	3	3	2
531088	NEUVILLE AS	2	2	3	1	2	1	0
533517	JOUY FC	7	5	5	2	2	2	2
538505	VAUREAL FCM	4	0	4	2	2	2	2
540630	ADAMOIS OL	4	3	2	2	2	2	0
542402	FOSSÉS FU	4	4	4	2	3	3	2
545913	COURDIMANCHE AS	4	2	2	2	2	1	1
546116	MONTMORENCY FC	4	2	1	2	2	1	0
549307	COSMO TAVERNY	4	0	0	2	3	3	2
549561	DEUIL ENGHIEU FC				2	2	2	2
559559	ARRONVILLE FC					1		
549915	CHARS AS	1	0	1	0	1	0	1
549968	ST LEU FC	2	2	2	2	2	2	1
550582	VILLIERS FC	4	4	4	2	2	2	2
550638	PERSAN US	2	2	4	3	3	2	2
550783	PONTOISIENNE JS	2	3	3	2	2	2	1
551390	ERMONT AMS	4	4	4	2	2	1	0
551444	ARGENTEUIL FC	5	5	4	4	4	4	2
551988	CERGY PONTOISE FC	10	5	5	6	6	4	4
554313	CHAMPAGNE SFC	3	2	2	3	1	2	0
560130	ERMONT ACF	4	4	4	2	2	2	2
560812	PIERRELAYE FC	4	4	3	2	2	1	2
561058	HERBLAY ES	3	3	2	3	2	3	1
561118	MONTIGNY FC	4	4	3	2	2	2	2
563529	VEXIN AS	0	3	3	1	3	0	2
565187	AJED	3	3	2	3	3	3	0
565312	PRESLES FC	0	0	1	0	1	0	0
565601	EAUBONNE FC	4	2	2	2	2	1	1
565836	BESSANCOURT FC	1	1	1	1	1	0	0
566586	ST GRATIEN FC	1		1				
580487	MERY MERIEL FC	2	4	4	2	2	2	1
580882	MARCOUVILLE CITY CPA	5	3	3	2	2	2	2
581364	GOUSSAINVILLE FC	4	4	4	3	2	2	2
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	4	4	5	3	3	2	2
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2	1	1	1	1	1	1
590534	ARGENTEUIL RC	7	4	4	3	3	0	0



**ENGAGEMENT EQUIPES SUR CHALLENGES U10 & U11 – COUPE DU COMITE U12 ET
FESTIVAL FOOT U13**

Comme les engagements d'équipes ont eu lieu dans FAL, il ne vous était pas possible d'engager vos équipes dans les différents Challenges, Coupe du Comité ou Festival Foot.

Aussi la commission informe les clubs qu'elle inscrira le même nombre d'équipes engagées en critérium.

Si un club souhaite désengager des équipes, vous devez avertir la commission par mail en précisant le nombre d'équipes à garder.

Toute modification devra être envoyées au secrétariat du DVOF, via la messagerie officielle au plus tard le Dimanche 27 Septembre 2026.

Prochaine réunion : Lundi 28 Septembre 2026 à partir de 18h00



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 22 septembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly – Saïd

Excusées : Mme Bouazi – Escroignard (comité)

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
Hors-jeu à la ligne médiane

U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATION

Publication des groupes et calendriers au plus tard le 19 octobre 2026, soit 2 semaines avant le début des critères.

Vous pourrez engager une équipe Foot à 5 U11F ou U13F tout au long de l'année, nous vous affecterons au prochain plateau de la catégorie sous 2 semaines minimum.

Cette année trois plateaux de brassages sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les catégories U11F et U13F.

Durant la période entre le 14 septembre 2026 et le 10 octobre 2026 vous pouvez engager une équipe dans la catégorie visée même si vous n'avez pas fait tous les tours de brassages.

U11F:

26 septembre 2026

03 octobre 2026

10 octobre 2026



**U13F :**

26 septembre 2026

03 octobre 2026

10 octobre 2026

Rappel :Cette année le créneau horaire pour le foot des enfants de U6F à U13F est compris entre **9h30 à 11h30**.

La commission n'acceptera pas une heure de coup d'envoi en dehors de cette plage horaire.

RASSEMBLEMENTS & PLATEAUX

Vous pouvez inscrire une équipe en U7F jusqu'au 28 septembre 2026 après, il faudra utiliser le document hors période U7F-U9F et en l'envoyant au secrétariat du district via la boîte officielle du club.

Vous n'avez plus accès directement à FAL depuis le 14 septembre 2026, mais vous pouvez inscrire une équipe en U11F à 8 ou à 5, en U13F à 8 ou à 5 et U13F avenir en utilisant le document engagement critères hors période et en l'envoyant au secrétariat du district via la boîte officielle du club.

U7F - RASSEMBLEMENT

**INFO : Toutes les joueuses licenciées seront convoquées le DVOF par mail.
Le rassemblement sera encadré par un membre de la commission féminine**

1er Rassemblement le 3 octobre 2026**Lieu :**

Beaumont s/Oise

Horaire :

11h00 (début)

Adresses :

Stade Gilles Degenève
Avenue du président Wilson
95260 Beaumont S/Oise

U9F - PLATEAU**1er plateau le 10 octobre 2026****Lieu :**

Franconville

Horaire :

9h30 (début)

Adresses :

Stade Jean Roland
Rue du marais
Franconville

FOOT A 8**COURRIERS CLUBS****FRANCONVILLE FC**



Mail du 21/09/26

Nous avons bien reçu les informations pour les horaires de rencontres des catégories suivantes :
U9F : 9h30 – U11F : 11H – U13F : 11H

ENT ESSG/SOISY

Mail du 16/09/26

U13F

Nous avons bien reçu les informations requises pour les catégories (Réfèrent, stade et horaires)

HERBLAY ES

Mail du 22/09/26

Nous avons bien reçu l'impossibilité de recevoir le brassage U11F

Nous vous informerons du nouveau site

HORAIRES DES RENCONTRES

Nous invitons les clubs à indiquer un horaire de coup d'envoi à domicile dans FAL ou via mail
Vous pouvez également inscrire dans commentaires vos alternances, surface de jeu, ect...

EBM

U11F et U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

Ent ARGENTEUILLAISE

U11F et U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

FOSSES FU

U11F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

BRUYERE BERNES USM

U11F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

CERGY-PONTOISE FC

U11F et U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

HERBLAY ES

U11F et U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

PERSAN US 03

U11F et U13F à 8

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

MONTMORENCY FC



**U11F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

BOUFFEMONT ACF**U13F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h

ERMONT AS**U13F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h

JOUY LE MOUTIER FC**U13F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h30

MONTMORENCY FC**U11F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à domicile à 9h30

BOUFFEMONT ACF**U13F à 8**

Le club est invité à communiquer un horaire de rencontre à domicile dans la tranche horaire indiqué dans la rubrique précédente. A défaut la commission placera les rencontres à 11h

U11F - INSCRIPTIONS

U11F		
CLUBS	EFFECTIFS	
AJED 1	6	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	3	REFUSER
BRUYERES BERNES USM 1	7 + 3	VALIDER
CERGY PONTOISE FC 1	18	VALIDER
CERGY PONTOISE FC 2	18	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 1	10	VALIDER
ERMONT ASM 1	15	VALIDER
FRANCONVILLE FC 1	12	VALIDER
MONTMORENCY FC 1	4	REFUSER
PERSAN US 03 1	3	REFUSER
ST PRIX ES 1	7	REFUSER
VILLIERS LE BEL AFF 1	0	REFUSER
HERBLAY ES 1	4	REFUSER
ST OUEN L'AUMONE AS 1	12	VALIDER
EBM 1	17	VALIDER





U11F - FOOT A 5 - INSCRIPTIONS

ENT BEAUMONT MOURS 1

Inscription validée pour 1 équipe

U13F - FOOT à 8 - INSCRIPTIONS

U13F		
CLUBS	EFFECTIFS	
ADAMOIS OL 1	8	VALIDER
AJED 1	7	REFUSER
ARGENTEUILLAISE ENT 1	12	VALIDER
ARGENTEUILLAISE ENT 2	12	REFUSER
BELLOY ST MARTIN ASC 1	8	VALIDER
BOUFFEMONT ACF1	4	REFUSER
CERGY PONTOISE FC 1	16	VALIDER
CERGY PONTOISE FC 2	16	VALIDER
EBM 1	18	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 2	7	REFUSER
ERMONT ASM 2	28	VALIDER
FONTENAY EN PARISIS FC 1	11	VALIDER
FOSES FU 1	8	VALIDER
FRANCONVILLE FC 1	12	VALIDER
JOUY LE MOUTIER FC	8	VALIDER
MERY MERIEL FC 1	10	VALIDER
MONTMORENCY FC 1	4	REFUSER
TAVERNY COSMO 1	3	REFUSER
ST BRICE FC 1	12	VALIDER
VILLIERS AFF1	7	REFUSER
PERSAN US 03 1	3	REFUSER

U13F - Avenir - INSCRIPTIONS

U13F AVENIR





CLUBS	EFFECTIFS	
ERMONT ASM 1	28	VALIDER
HERBLAY ES 1	13	VALIDER
ENT ESSG/SOISY 1	7	REFUSER



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - J. Letellier - R. Dati - JF. Budet

Assistent :

Excusés : C. Macina

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATION

DOSSIER COSMO TAVERNY

Objet : Match 78921897 du 20/09/2026 Séniors D2 Gr B COSMO TAVERNY 2 / PONTOISIENNE JS 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **COSMO TAVERNY** en date du **20/09/2026**, au motif que le joueur **Gracias Porthelly L. licence 2546506316** du club de **PONTOISE JS** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Gracias Porthelly L. licence 2546506316** est suspendu en date d'effet du **11/02/2026**.

En date du 21/05/2026, la Commission Supérieure d'Appel a ramené la suspension à 6 matches fermes en date d'effet du 11/02/2026.

Par conséquent, la Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. Le joueur cité ci-dessus a purgé sa suspension.

À la suite d'une erreur administrative, le dossier consultable sous Footclubs n'a pas été mis à jour. La Commission décide de ne pas facturer les frais de dossiers au club de **COSMO TAVERNY**

DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : Match 79508138 du 19/09/2026 Séniors Futsal D2 Gr B COMBO FUTSAL 2 / MERY MERIEL FC 1.

Demande d'évocation formulée par le club de **MERY MERIEL FC** en date du **20/09/2026**, au motif d'une fraude sur identité concernant le joueur de l'équipe de **COMBO FUTSAL 2** inscrit sur la feuille de match sous le numéro 8 sous le patronyme **Seydou D. licence 9602698467**. Il ne s'agirait pas de cette personne.

La Commission dit demande d'évocation recevable et demande au secrétariat de convoquer le **lundi 28 septembre 2026 à 18H** les personnes suivantes :

Les arbitres officiels de la rencontre Mohamed B. licence 2339999009 et Wilkenson O. licence 2368034371

Le Délégué officiel de la rencontre Jean Lord L. licence 2543365217

Pour MERY MERIEL FC :

Jonathan B. licence 2328115747 dirigeant responsable

Lucas C. licence 2545576578, capitaine

Pour COMBO FUTSAL :

Christopher A. licence 9603207183, dirigeant responsable

Nourdine Y. licence 2545526228, capitaine

Seydou D. licence 9602698467, joueur n° 8





NB : JF Budet n'a pas participé aux délibérations de ce dossier

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER ROISSY EN FRANCE US

Objet : Match 79494237 du 19/09/2026 U14 D5 Gr B ROISSY EN FRANC US 22 / ARGENTEUIL RC 25.

Demande d'évocation formulée par le club de **ROISSY EN FRANCE US** en date du **19/09/2026**, au motif d'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements en inscrivant sur la même feuille de match les trois joueurs suivants de **ARGENTEUIL RC** susceptibles de ne pas être qualifiés le jour de la rencontre désignée en objet :

- **Imtiyaz K. licence 9603284638 pas qualifié**
- **Aymen E. licence 9602701594 qualifié le 23/09/2026**
- **Adem S licence 9603563688 qualifié le 24/09/2026**

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, et demande au secrétariat d'interroger le club de **ARGENTEUIL RC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet des joueurs cités ci-dessus.

Réponse attendue le 28/09/2026 à 14h.

FRAIS DE DOSSIER

ROISSY EN FRANCE US : DEBIT 43,50€

DOSSIER ARGENTEUIL FC

Objet : Match 79017133 du 20/09/2026 U18 D2 Gr A BEZONS USO 21 / ARGENTEUIL FC 22.

Demande d'évocation formulée par le club de **ARGENTEUIL FC** en date du **21/09/2026**, aux motifs que d'une part le nombre de mutés inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet dépasse le nombre autorisé et que d'autre part, au moins un joueur inscrit sur ladite feuille de match ne serait pas qualifié.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, les deux motifs invoqués n'étant pas motif à évocation.

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

ARGENTEUIL FC : DEBIT 43,50€

Ci joint les motifs à demande évocation





« Article 30 ter – Évocation par la Commission. Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF »

DOSSIER DEUIL ENGHIE FC

Objet : Match 79017129 du 20/09/2026 U18 D2 Gr A DEUIL ENGHIE FC 21 / FOSSES FU 21.

Demande d'évocation formulée par le club de **DEUIL ENGHIE** en date du **21/09/2026**, au motif que le joueur **Maxim B. licence 2547855000** du club de **FOSSES FU** est susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre citée en objet.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le joueur **Maxim B. licence 2547855000**, suspendu en date d'effet du **01/03/2026** a purgé sa suspension de 5 matches fermes lors des rencontres :

- Match 53522424 du 15/03/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / GONESSE RC 21
- Match 53522432 du 22/03/2026 U18 D2 Gr b COURDIMANCHE AS 21 / FOSSES FU 21
- Match 53522450 du 29/03/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / SAINT LEU 95 FC 22
- Match 53522443 du 26/04/2026 U18 D2 Gr B MENU COURT AS 21 / FOSSES FU 21
- Match 53522463 du 17/05/2026 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / VAUREAL FCM 21

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

FRAIS DE DOSSIER

DEUIL ENGHIE FC : DEBIT 43,50€





RÉSERVES

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL

Objet : Match 56039741 du 19/09/2026 U14 D4 Gr C SARCELLES AAS 26 / VIARMES ASNIERES OL 21.

Réserve formulée par le club de **VIARMES ASNIERES OL** et confirmée 20/09/2026, au motif que l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet, ne seraient pas qualifiés au jour de la rencontre.

La Commission dit Réserve irrecevable car non nominative.

La Commission transforme la Réserve en réclamation qui est nominale, et à la suite du traitement de cette dernière, fait évocation au motif d'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements en inscrivant sur la même feuille de match les deux joueurs suivants de **SARCELLES AAS 26** susceptibles de ne pas être qualifiés le jour de la rencontre désignée en objet :

- **Mohammed A. licence 9603292867 qualifié le 22/09/2026**
- **Wayne X. licence 9603117722 qualifié le 21/09/2026**

La Commission dit évocation recevable et fondée, et demande au secrétariat d'interroger le club de **SARCELLES AAS** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet des joueurs cités ci-dessus.

Réponse attendue le 28/09/2026 à 14h.

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL : DEBIT 43,50€





RÉCLAMATION

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 56035001 du 19/09/2026 U14 D3 Gr C CERGY PONTOISE FC 24 / MENU COURT AS 21.

Réclamation exprimée par le club de **MENU COURT AS** au motif que le joueur **Léo A. L. licence 9604354223** du club de **CERGY PONTOISE FC** ne serait pas qualifié au jour de la rencontre désignée en objet.

Léo A. L. licence 9604354223 qualifié le 23/09/2026

La Commission dit réclamation recevable et fondée et demande au secrétariat d'interroger le club de **CERGY PONTOISE FC** sur l'inscription sur la feuille de match de la rencontre désignée en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue le 28/09/2026 à 14h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€





COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMÉE PAR COSMO TAVERNY

Le club de COSMO TAVERNY demande l'homologation du tournoi « OCTOBRE ROSE » pour les catégories :

- U18 F
- Séniors Féminines

Le dossier étant complet, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 28/09/2026 à 14h.





COMMISSION COUPES

22 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme I. Cyprien ; MM. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Assiste :

Excusé : Mme S. Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



COURRIERS CLUBS

Club COURDIMANCHE AS : Mail du 23-09-26

Demande pour inversion et changement d'installation pour la rencontre 79166186 du 27/09/26 9h30 - Coupe du Val d'Oise – Crédit Mutuel - Anciens – **Courdimanche As 31 - Vauréal F. C. M. 31.**

La rencontre se disputera sur les installations de Vauréal FCM.

Club ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT : Mail du 21-09-26

Demande de changement d'horaire pour la rencontre 79166221 du 27/09/26 13h30 - Coupe du Val d'Oise – Crédit Mutuel – U16 – **Académie Football Club Ermont 21 – Argenteuil FC 21.**

Le coup d'envoi de la rencontre est fixé à 12h sur les installations de Académie Football Club Ermont

Club SAINT PRIX ES : Mail du 16-09-26

Demande de report de match pour la rencontre 79166238 du 27/09/26 9h30 - Coupe du Val d'Oise – Crédit Mutuel – Challenge Coutelier Séniors – **Frettoise ES 1 – Saint Prix ES 1.** L'équipe de Saint Prix ES 1 dispute le même jour le 4^e tour de Coupe de France

La rencontre se disputera sur les installations de Frettoise ES le 25/10/26 à 14h30.

Club GONESSE RC : Mail du 9-09-26

Le club de **GONESSE RC** se porte candidat à l'organisation de la Finale Coupe du Val-D'Oise Crédit Mutuel – Challenge Coutelier Séniors s Coupes du Comité qui se déroulera le 19 mai 2027. **REMERCIEMENTS**

La décision quant à l'attribution des lieux où se dérouleront les finales des Coupes Départementales revient au Comité Directeur, qui fera connaître ultérieurement ses choix.

FORFAITS AVISES SANS AMENDES

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – CHALLENGE COUTELIER - SENIORS

Orvilleoise AS 1 : Forfait. Vexin AS 1 qualifié pour le prochain tour.

Belloy Saint Martin ASC 1 : Forfait. Assoc.Jeunesse Enghien Deuil 1 qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL – U16

Puiseux Louvres 95 FC 21 : Forfait. Garges les Gonesse FCM 21 qualifié pour le prochain tour.

Frettoise ES 21 : Forfait. Chaumontel Luzarches 21 qualifié pour le prochain tour.

Ezanville Ecoen US 21 : Forfait. Montmagny FC 21 qualifié pour le prochain tour.

Vallée du Sausseron ES 21 : Forfait. Bezons USO 21 qualifié pour le prochain tour

Vexin AS 21 : Forfait. Marcouville City CP 21 qualifié pour le prochain tour

Magny en Vexin AS 21 : Forfait. Soisy AM FC 21 qualifié pour le prochain tour

COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL - ANCIENS

Osny FC 31 : Forfait. Auvers Ennery FC 31 qualifié pour le prochain tour.

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - SENIORS

Vexin AS 2 : Forfait. Argenteuil RC 2 qualifié pour le prochain tour.

Pontoisienne JS 2 : Forfait. Argenteuil FC 3 qualifié pour le prochain tour.



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL - ANCIENS

Domont FC 32 : Forfait. Ezanville Ecoen ES 32 qualifié pour le prochain tour.

TIRAGES RENCONTRES

COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL – U15

Premier Tour - 13 matches le 17 octobre 2026

1	GONESSE RC 1	D2	COSMO TAVERNY 1	D1
2	PERSAN US 1	D2	ERAGNY FC 1	D2
3	EAUBONNE FC 1	D2	CHAMPAGNE 95 SFC 1	D2
4	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	D2	ENT.BEAUMONT MOURS 21	D1
5	GARGES LES GONESSE 1	D2	ERMONT AS 1	D1
6	VAUREAL FCM 1	D2	MARCOUVILLE CITY CP 1	D2
7	ENTENTE SSG 1	D1	ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEU 1	D2
8	SAINT OUEN L'AUMONE AS 1	D1	ARGENTEUIL FC 1	D1
9	VEMARS SAINT WITZ FC 1	D2	CERGY PONTOISE FC 1	D1
10	ECOUEN FC 1	D2	SAINT BRICE FC 1	D2
11	SOISY ANDILLY MARGENC. 1	D2	OSNY FC 1	D2
12	CORMEILLAIS ACS 1	D2	DEUIL ENGHIEU FC 1	D1
13	BEZONS USO 1	D2	SAINT LEU 95 FC 21	D2

Exempt: VILLIERS LE BEL 1 (D1)



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

COUPE DU COMITE – CREDIT MUTUEL – U14

Premier Tour - 38 matches le 17 octobre 2026

1	ARGENTEUIL FC 23	D5	BEAUCHAMP AS 23	D5
2	ARGENTEUIL FC 22	D4	SAINT OUEN L'AUMONE AS 22	D2
3	ENTENTE SSG 24	D5	CERGY PONTOISE FC 23	D2
4	BEAUCHAMP AS 22	D5	JOUY LE MOUTIER FC 22	D4
5	SARCELLES AAS 26	D4	BEZONS USO 22	D4
6	BEZONS USO 23	D5	ENTENTE SSG 23	D4
7	ECOUEN FC 24	D5	ARGENTEUIL RC 25	D5
8	MONTMAGNY FC 22	D4	ECOUENC FC 23	D4
9	SAINT BRICE FC 23	D3	SOISY ANDILLY MARGENCY 22	D3
10	MONTMAGNY FC 23	D5	VILLIERS LE BEL FC 22	D3
11	OSNY FC 22	D3	SAINT BRICE FC 22	D2
12	CORMEILLAIS ACS 23	D4	MONTIGNY FC 95 22	D5
13	ARGENTEUIL RC 22	D1	ARGENTEUIL RC 23	D2
14	MENUCOURT AS 22	D5	CERGY PONTOISE FC 24	D3
15	OSNY FC 23	D3	GONESSE RC 25	D5
16	PERSAN US 22	D4	ECOUEN FC 22	D2
17	FRANCONVILLE FC 23	D5	CERGY PONTOISE FC 22	D1
18	SAINT BRICE FC 24	D5	CORMEILLAIS ACS 22	D3
19	GARGES LES GONESS FCM 23	D5	MONTMORENCY FC 22	D5
20	FRANCONVILLE FC 22	D3	GOUSSAINVILLE FC 22	D3
21	MARLY LA VILLE ES 22	D4	ERMONT AS 23	D3
22	ASSOCIATION JEUNESSE ENGHIEU DEUIL 22	D5	VAUREAL FCM 22	D3
23	GROSLAY FC 22	D5	ERMONT AS 22	D2
24	GOUSSAINVILLE FC 23	D4	GONESSE RC 23	D4
25	ENT. BEAUMONT MOURS 22	D5	MAGNY EN VEXIN AS 22	D5
26	ERMONT AS 24	D4	SAINT LEU 95 FC 22	D2
27	ADAMOIS OL 22	D5	ADAMOIS OL 23	D5
28	COSMO TAVERNY 22	D5	GARGES LES GONESSE FCM 22	D3
29	ACADEMIE FOOTBALL CL 22	D5	SARCELLES AAS 25	D3
30	PONTOISIENNE JS 22	D5	SAINT LEU 95 FC 23	D3
31	ROISSY EN FRANCE US 22	D5	SAINT OUEN L'AUMONE AS 23	D3
32	HERBLAY ES 23	D5	ERAGNY FC 22	D4
33	SARCELLES AAS 27	D5	GONESSE RC 22	D3
34	PUISEUX LOUVRES 95 FC 22	D5	SARCELLES AAS 24	D1
35	VAUREAL FCM 23	D5	ENTENTE SSG 22	D2
36	FOSSÉS FU 22	D5	EAUBONNE FC 22	D5
37	GONESSE RC 24	D5	HERBLAY ES 22	D4



**DISTRICT DU
VAL-D'OISE
DE FOOTBALL
FFF**

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLERANCE
SOLIDARITE

38	ARGENTEUIL RC 24	D4	MERY MERIEL FC 22	D4
----	------------------	----	-------------------	----

COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL – CHALLENGE LEFEBVRE U14

Premier Tour - 28 matches le 17 octobre 2026

1	FRETTOISE ES 21	D5	PUISEUX LOUVRES 95 FC	D4
2	PARMAIN AC 21	D5	BELLOY SAINT MARTIN ASC 21	D5
3	NEUVILLE / OISE AS 21	D5	EAUBONNE FC 21	D5
4	BOUFFEMONT ACF 21	D5	MENUCOURT AS 21	D3
5	ARNOUVILLE FAS 21	D4	CORMEILLAS ACS 21	D2
6	ENT.BEAUMONT MOURS 21	D4	GONESSE RC 21	D1
7	HERBLAY ES 21	D3	JOUY LE MOUTIER FC 21	D3
8	DOMONT FC 21	D5	GROSLAY FC 21	D4
9	OSNY FC 21	D2	ARGENTEUIL FC 21	D2
10	SOISY ANDILLY MARGENC. 21	D2	PERSAN US 21	D1
11	VAUREAL FCM 21	D1	ECOUEN FC 21	D1
12	VEXIN AS 21	D5	SAINT PRIX ES 21	D3
13	THILLAY VAUD'HERLAND 21	D4	ROISSY EN FRANCE US 21	D2
14	SURVILLIERS AVENIR 21	D4	GARGES LES GONESSE FCM 21	D2
15	CHAMPAGNE 95 SFC 21	D3	COURDIMANCHE AS 21	D4
16	AUVERS ENNERY FC 21	D5	MONTIGNY FC 95 21	D2
17	CHAUMONTEL LUZARCHES 21	D5	FOSES FU 21	D3
18	EZANVILLE ECOUEN US 21	D5	PIERRELAYE FC 21	D5
19	ACADEMIE FOOTBALL CL 21	D3	ERAGNY FC 21	D1
20	ASSOCIATION JEUNESSE ENGHEN DEUIL 21	D4	GOUSSAINVILLE FC 21	D2
21	MONTSOULT BAILLET US 21	D4	BEAUCHAMP AS 21	D3
22	BRUYERES BERNES US 21	D4	DEUIL ENGHEN FC 21	D2
23	BEZONS USO 21	D3	PONTOISIENNE JS 21	D3
24	VIARMES ASNIERES OL 21	D4	MERY MERIEL FC 21	D2
25	MONTMORENCY FC 21	D3	COSMO TAVERNY 21	D2
26	FRANCONVILLE FC 21	D1	ADAMOIS OL 21	D2
27	MARLY LA VILLE ES 21	D3	MONTMAGNY FC 21	D3
28	MAGNY EN VEXIN FC 21	D5	MARCOUVILLE CITY CP 21	D3

Exempt: VILLIERS LE BEL 21 (D1)

Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine réunion : Mardi 29/09/26 à 14h30



COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027

FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 22/09/2026

SEPTEMBRE 2026

- Formation FMI : Stade DAUTY à ERMONT Mardi 29 Septembre 2026 - 19h00/22h00

OCTOBRE 2026

- Arbitre occasionnel : Mardi 13 Octobre 2026 - 19h00/22h00
- Accompagner une équipe U6-U11 Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00
- Accompagner une équipe U12 à seniors Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00

NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 07 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00





JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

JUIN 2027

FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant





fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :





Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

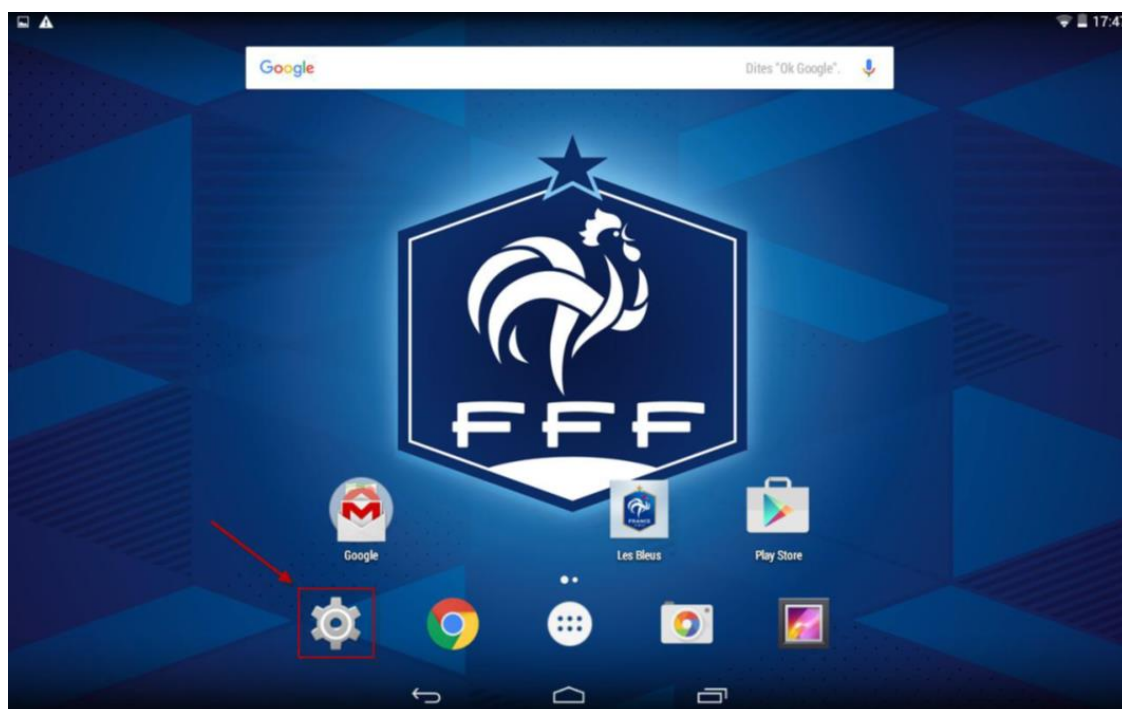
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

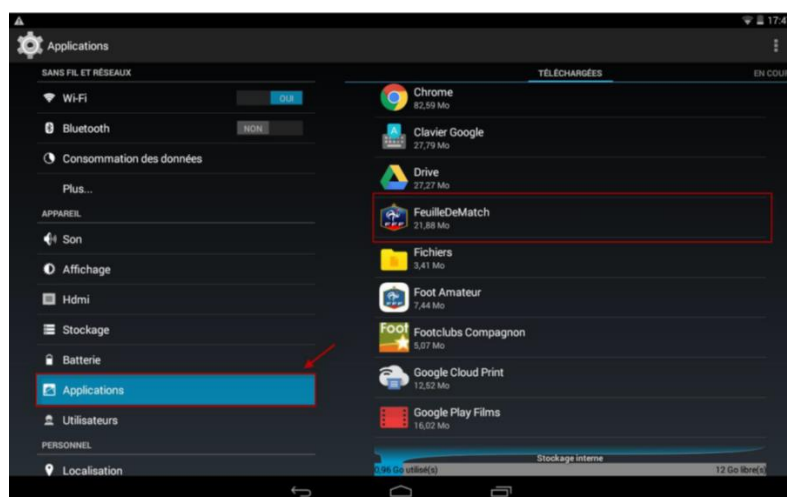
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

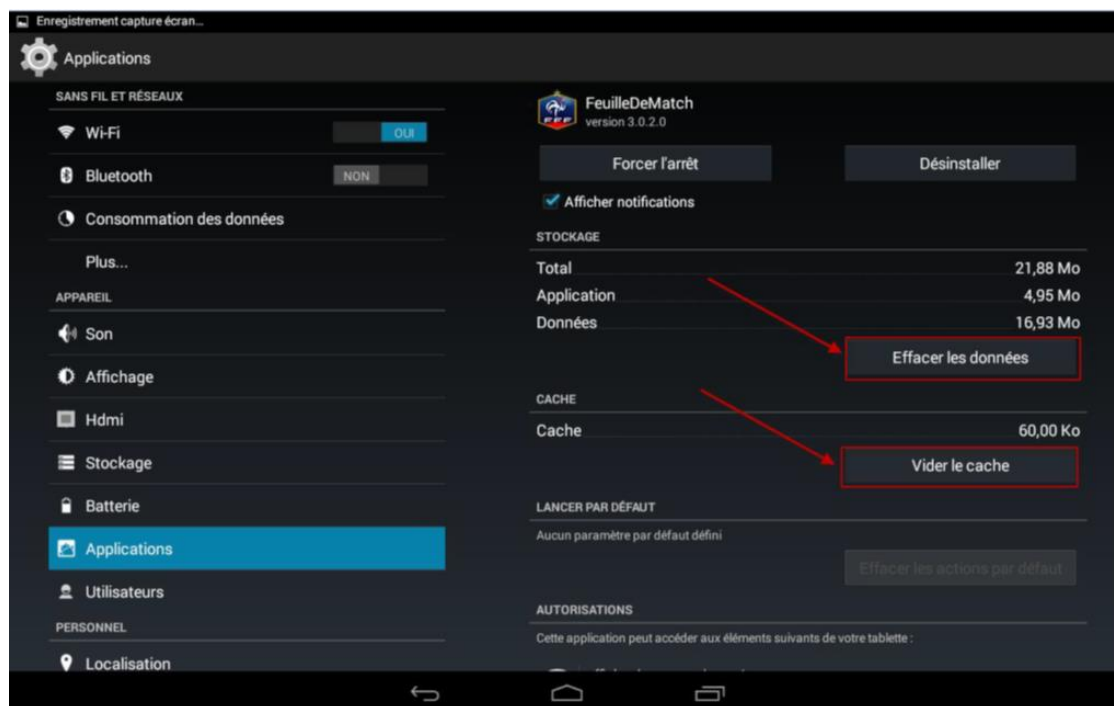




🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



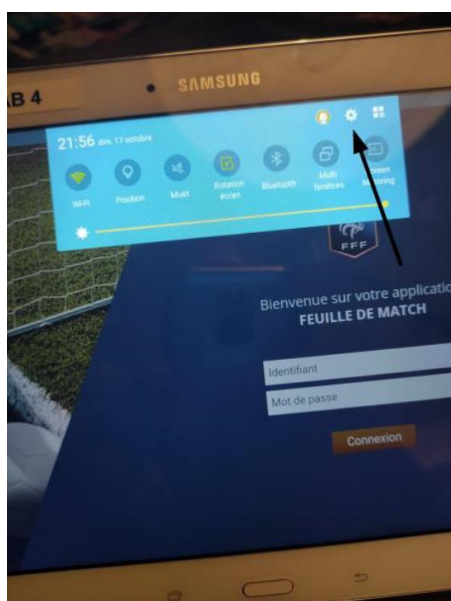
🔗 Effacer les données et vider le cache



🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

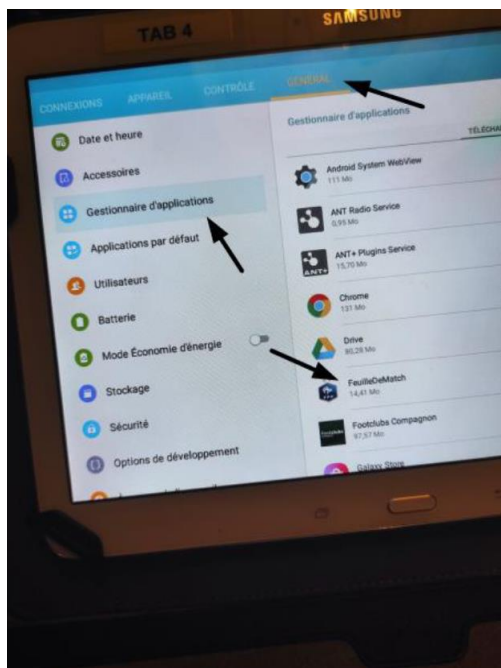
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

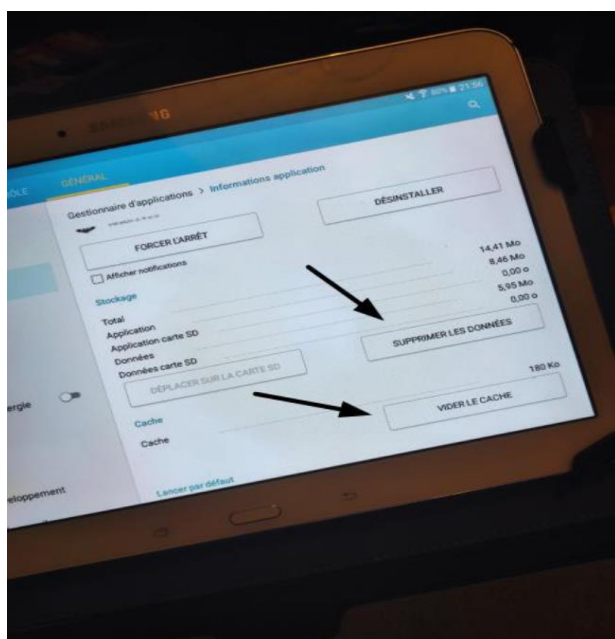


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 15 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Paumier – Letellier.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

[Article 3.4](#)

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Bœuf-Monteiro

Assiste : M Renault (Cda)

Excusés : MM Crier - Duclos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Garges Djibson Asc : Mail du 14-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

Montmagny Asfs : Mail du 15-09-26

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase.

Les Sportifs de Garges : Mail du 14-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes en entente avec RC Gonesse.

Les rencontres U10-U12 et U14 auront lieu au Complexe Sportif Eugène Cognevault à Gonesse.

Garges Djibson Asc : Mail du 17-09-26

Demande de modification d'horaire pour la rencontre du 18-09-26.

Accord de la commission.

Parmain Futsal : Mail du 17-09-26

Pris note de votre confirmation d'engagement une équipe U12.

My Sarcelles Futsal : Mail du 17-09-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le samedi 19-09-26 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

My Sarcelles Futsal : Mail du 17-09-26

Pris note de la modification d'horaire pour vos rencontres seniors D1 : **le lundi à 21H30.**

Accord de la commission

JC Académy : Mail du 18-09-26

Pris note de la modification d'horaire pour vos rencontres seniors : **le samedi à 20H30.**

Accord de la commission

Arnouville CF : Mail du 18-09-26

Pris note de la modification d'horaire pour vos rencontres seniors : **le samedi à 14H00.**

Accord de la commission

Montmorency Futsal : Mail du 19-09-26

Pris note de l'engagement de vos équipes de jeunes.

Marcouville City Cpa : Mail du 21-09-26

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre contre FC2M : **samedi 26-09-26 à 18h30.**

Accord de la commission





EVOLUTION DU TEMPS DE JEU – SAISON 2026/2027

Le Comité de Direction de la LPIFF a validé la modification du temps de jeu des compétitions futsal nationales et régionales des catégories U16 à Seniors masculines et U18F à Seniors Féminines (modification annoncée dans le PV Futsal de Ligue du 06 juillet 2026).

Le district du Val d'Oise de Football doit donc modifier également le temps de jeu des compétitions départementales correspondantes.

Le Comité de Direction du DVOF lors de sa réunion du 17 juillet 2026 a validé la modification du temps de jeu ci-dessous :

Championnats Seniors et Coupes départementales : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U16 : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U14 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U12 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium U10 : **2 x 20 mn** sans arrêt du chronomètre

La Commission invite les clubs concernés à prendre leurs dispositions pour bénéficier d'un créneau horaire de match compatible avec cette évolution de temps de jeu.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

 Match n° 79264483 : My Sarcelles Futsal 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 : le lundi 02-11-26 à 21H30

SENIOR D2

 Match n° 79508140 : Aks Futsal 2 / Bezons Uso 1 : le dimanche 18-10-26 à 10H30

CHANGEMENT D'HORAIRE

SENIOR D1

Arnouville Cf 1 : le samedi à 14H00
My Sarcelles Futsal 1 : le lundi à 21H30

SENIOR D2

JC Académie 1&2 : le samedi à 20H30

MATCH NON JOUÉ

SENIOR D2

Match n° 79508136 : Akacias Futsal 2 / Bezons Uso 1 du 20-09-26
Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.
Match non joué pour cause d'occupation du gymnase par une association de Handball.
La commission remet la rencontre à une date ultérieure



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 79267157 : MSF 2 / AJED 2 du 18-09-26

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Forfait non avisé de l'équipe de AJED 2

MSF 2 : 5 Buts 3 Points

AJED 2 : 0 But -1 Point

AJED 2 : amende = 30€

Match n° 79508137 : Goussainville Fc 2 / JC Académie 1 du 19-09-26

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Forfait non avisé de l'équipe de Goussainville Fc 2

JC Académie 1 : 5 Buts 3 Points

Goussainville Fc 2 : 0 But -1 Point

Goussainville Fc 2 : amende = 30€

1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D2

Match n° 79267156 : Parmain Futsal As 2 / Montigny Lvdb 2 du 18-09-26

Match n° 79267155 : Montmagny Asfs 2 / Aks Futsal 1 du 21-09-26

ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2026 / 2027

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Critérium U10	Critérium U12	Critérium U14	LIGUE U16	LIGUE U18
AFS VAURÉAL	582623	3	1	1	1	1	
ASF ARGENTEUIL	561071	3	2	2	2	1	1
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		1	2	1	2	1
AVICENNE ASC	551972			1	1	1	2
BEZONS USO	530279						1
CERGY-PONTOISE FC	551988					1	1
COMBO FUTSAL	560866			1	1	1	1
ENTENTE LSG-RCG	510506		1	1	1	1	
ERMONT AmS	551390	2	1				
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1		
FUTSAL CLUB VLB	560814	2	2	2	2	1	
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	1	1	1	1	1
GÉNÉRATION HERBLAY FC	564856	2	1	1			
JC ACADEMY 95	565321	2	2	2	1	1	1
MARCOUVILLE CITY CP	580882	4	2	2	2	2	2
MONTMORENCY FUTSAL	590566	1	1				1
PARMAIN FUTSAL	551445			1		1	1
PERSANAISE CFJ	580869	2	2	2	1	1	1
SANNOIS FCE	550552		1	2	2	1	1
		22	18	21	17	16	15





CALENDRIERS JEUNES U10 – U12 ET U14

GROUPES DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 10-10-26 Di 11-10-26	Sa 07-11-26 Di 08-11-26	Sa 14-11-26 Di 15-11-26	Sa 28-11-26 Di 29-11-26	Sa 05-12-26 Di 06-12-25	Sa 12-12-26 Di 13-12-26	Sa 09-01-27 Di 10-01-27	Sa 16-01-27 Di 17-01-27	Sa 03-10-26 Di 04-10-26
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

GROUPES DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 10-10-26 Di 11-10-26	Sa 07-11-26 Di 08-11-26	Sa 14-11-26 Di 15-11-26	Sa 28-11-26 Di 29-11-26	Sa 05-12-26 Di 07-12-25	Sa 12-12-26 Di 13-12-26	Sa 09-01-27 Di 10-01-27
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

GROUPES U10

PHASE 1

CRITÉRIUM U10 FUTSAL GR A		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 2
2	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
4	565321	JC ACADEMY 2
5	551390	ERMONT AmS 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
8	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
9	590566	MONTMORENCY FUTSAL 1
10		EXEMPT

CRITÉRIUM U10 FUTSAL GR B		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
2	561071	ASF ARGENTEUIL 1
3	565321	JC ACADEMY 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	582623	AFS VAURÉAL 1
7		EXEMPT
8	510506	ENTENTE LSG-RCG 1
9	550552	SANNOIS FCE 1
10	560866	GÉNÉRATION HERBLAY 1





N°	CRITERIUM U10	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 623	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michel, 95790 Vauréal	Le Dimanche à 12H30
561 071	ASF ARGENTEUIL 1&2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 12H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Dimanche à 12H30
510 506	ENTENTE LSG-RCG 1	Complexe Sportif Eugène Cognevault, 23 rue Claret, 95500 Gonesse	Le Dimanche à 13H45
551 390	ERMONT AmS 1	Gymnase Renoir, 20 Rue du Syndicat, 95120 Ermont	Le Samedi à 10H00
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1&2	Gymnase Didier Vaillant, Chemin de St Denis, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 10H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 09H00
564 856	GÉNÉRATION HERBLAY FUTSAL 1		NON
565 321	JC ACADÉMY 1&2	Gymnase Nelson Mandéla, 1 Rue Fernand Piquette, 95470 Fosses	Le Dimanche à 16H00
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1&2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 10H00
590 566	MONTMORENCY FUTSAL 1	Gymnase des Gallerands, Rue des Haras, 95160 Montmorency	Dimanche à 13H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 Persan	Le Dimanche à 10H30
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 Rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 13H30

GROUPES U12

PHASE 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
5	582623	AFS VAURÉAL 1
6	550552	SANNOIS FCE 2
7	564856	GÉNÉRATION HERBLAY 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
2		EXEMPT
3	51445	PARMAIN FUTSAL AS 1
4	551972	AVICENNE ASC 1
5	550552	SANNOIS FCE 1
6	565321	JC ACADÉMY 2
7	580869	PERSANAISE CFJ 2
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR C		
1	560866	COMBO FUTSAL 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
3	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	565321	JC ACADÉMY 1
6	510506	ENTENTE LSG-RCG 1
7		EXEMPT
8	580869	PERSANAISE CFJ 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 623	AFS VAURÉAL 1	Gymnase de la Bussie, Rue de la Gerbe d'or 95790 Vauréal	Le Dimanche à 12H30
561 071	ASF ARGENTEUIL 1&2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 13H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1&2	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Dimanche à 16H00
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 13H30
560 866	COMBO FUTSAL 1	Gymnase St Exupéry, 2 allée Bosquet, 95200 Sarcelles	Le Samedi à 14H00
510 506	ENTENTE LSG-RCG 1	Complexe Sportif Eugène Cognevault, 23 rue Claret, 95500 Gonesse	Le Dimanche à 15H00
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1&2	Gymnase Didier Vaillant, Chemin de St Denis, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 13H30
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 11H30 Semaine impaire
564 856	GÉNÉRATION HERBLAY FUTSAL 1		NON
565 321	JC ACADÉMY 1&2	Gymnase Nelson Mandéla, 1 Rue Fernand Piquette, 95470 Fosses	Le Dimanche à 14H30
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1&2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 11H30
551 445	PARMAIN FUTSAL AS 1	Gymnase Alain Colas, Rue des Coutures, 95620 Parmain	Le Dimanche à 11H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 Persan	Le Dimanche à 11H30
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 Rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Samedi à 14H00
550 552	SANNOIS FCE 2	Gymnase Voltaire, 2 Rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 15H00





GROUPES U14

PHASE 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 1
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
3	551972	AVICENNE ASC 1
4	582623	AFS VAURÉAL 1
5	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
6	550552	SANNOIS FCE 2
7	560866	COMBO FUTSAL 1
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
9		EXEMPT
10	580869	PERSANAISE CFJ 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
2	561071	ASF ARGENTEUIL 2
3	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
4	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
5	550552	SANNOIS FCE 1
6	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
7		EXEMPT
8	565321	JC ACADEMY 1
9		EXEMPT
10	510506	ENTENTE LSG-RCG 1

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase de la Bussie, Rue de la gerbe d'or, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 15H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 1&2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 15H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Dimanche à 12H00
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 13H30
560 866	COMBO FUTSAL 1	Gymnase St Exupéry, 2 allée Bosquet, 95200 SARCELLES	Le Dimanche à 12H00
510 506	ENTENTE LSG-RCG 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H15
582 621	FOOT INDOOR LOISIR 1	Gymnase Angélo Parisi, 162 Bd Paul Vaillant Couturier, 95190 Goussainville	Le Samedi à 12H30
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1&2	Gymnase Pierre de Coubertin, 4 Rue Léon Blum, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 15h30
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 10H30
565 321	JC ACADEMY 1	Gymnase Nelson Mandéla, 1 Rue Fernand Picquette, 95470 Fosses	Le Dimanche à 14H30
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1&2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 12H00
580 869	PERSANAISE CFJ 1	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 12H00
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 14H00
550 552	SANNOIS FCE 2	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 16H00





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8 et Feuille de Présence U8.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

Veillez trouver ci-dessous les dates des plateaux officiels U8 :

Plateau n° 1 : week-end des 10 et 11 octobre 2026

Plateau n° 2 : week-end des 07 et 08 novembre 2026

Plateau n° 3 : week-end des 21 et 22 novembre 2026

Plateau n° 4 : week-end des 05 et 06 décembre 2026

Plateau n° 5 : week-end des 09 et 10 janvier 2027

Plateau n° 6 : week-end des 23 et 24 janvier 2027

Plateau n° 7 : week-end des 27 et 28 février 2027

Plateau n° 8 : week-end des 13 et 14 mars 2027

Plateau n° 9 : week-end des 27 et 28 mars 2027

Plateau n° 10 : week-end des 24 et 25 avril 2027

Plateau n° 11 : week-end des 08 et 09 mai 2027

Plateau n° 12 : week-end des 22 et 23 mai 2027

La commission demande à tous les clubs participant aux plateaux U8 de bien vouloir indiquer dans FAL les jours et heures de disponibilité pour recevoir les plateaux.

Seuls les clubs ayant un nombre suffisant de licences U6 à U8 pourront participer au Plateau n°1 des 10 et 11 octobre 26.

Prochaine réunion : Lundi 05-10-26 à 18H30

